

PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN FAVEUR DU TRAVAIL SOCIAL ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL.

A/ FAIRE PARTICIPER LES PERSONNES ET MIEUX LES ACCOMPAGNER

1. ORGANISER LA PARTICIPATION DES PERSONNES À LA CONCEPTION DES POLITIQUES PUBLIQUES.
2. INTRODUIRE LA PARTICIPATION DES PERSONNES DANS LES TEXTES RELATIFS À LA CONTRACTUALISATION DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SERVICES.
3. RENDRE OBLIGATOIRE L'INTERVENTION DES PERSONNES DANS LES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES DES PROFESSIONNELS DU TRAVAIL SOCIAL.
4. ORGANISER LE PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ.
5. CRÉER LA FONCTION DE RÉFÉRENT DE PARCOURS.

B/ PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR SIMPLIFIER LES POLITIQUES PUBLIQUES

6. ALLER PROGRESSIVEMENT VERS UN PACTE DES SOLIDARITÉS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL.
7. FACILITER LES FORMATIONS INTERINSTITUTIONNELLES ET PLURI PROFESSIONNELLES.
8. FORMER LES ÉLUS, LES CADRES ET LES DIRIGEANTS DU SECTEUR PUBLIC AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET À LA COMPRÉHENSION DU TRAVAIL SOCIAL.
9. RECONNAÎTRE LE TRAVAIL EN RÉSEAU ET L'ANALYSE DES PRATIQUES.
10. ORGANISER UNE CONFÉRENCE DE CONSENSUS AFIN DE DÉFINIR LES CONDITIONS DE PARTAGE D'INFORMATION DANS UN CADRE DÉONTOLOGIQUE.
11. ELABORER UN PLAN NUMÉRIQUE POUR LE TRAVAIL SOCIAL
12. CRÉER UN FOND PRIVÉ-PUBLIC D'INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL.

C/ 5 ANS POUR RECONNAÎTRE LE TRAVAIL SOCIAL ET MODERNISER L'APPAREIL DE FORMATION

13. DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE ET LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION. A PARTIR DE 2016
14. AMÉLIORER LA FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX À LA TRANSMISSION DES VALEURS RÉPUBLICAINES ET À LA PRÉVENTION DES DÉRIVES RADICALES. REMISE DU RAPPORT DU CSTS EN 2016
15. SYSTÉMATISER LES PASSERELLES ENTRE LES DIPLÔMES D'ÉTAT DU TRAVAIL SOCIAL ET LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES. RENTRÉE 2016
16. DÉPLOYER UN PLAN POUR LA MIXITÉ DES MÉTIERS DU TRAVAIL SOCIAL. RENTRÉE 2016
17. PROPOSER UNE NOUVELLE ORGANISATION DES STAGES QUI PERMETTE DE VALIDER DES ÉQUIVALENCES UNIVERSITAIRES. 2017
18. DÉFINIR AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX LES PRIORITÉS NATIONALES POUR LA FORMATION EN ALTERNANCE. A PARTIR DE 2017
19. CRÉER LA PREMIÈRE « ECOLE SUPÉRIEURE EN INTERVENTION SOCIALE ». 2017
20. REVALORISER LES MÉTIERS DU SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE JUSQU'À LA CATÉGORIE A. 2018
21. INSCRIRE LE TRAVAIL SOCIAL DANS UN PARCOURS CONDUISANT À DES GRADES UNIVERSITAIRES. 2018
22. RENFORCER LA QUALITÉ ET L'AUTONOMIE DE L'APPAREIL DE FORMATION. LABELLISATION À PARTIR DE 2018
23. DÉFINIR LES MODALITÉS D'INTRODUCTION DANS LES FORMATIONS SOCIALES D'UN CORPUS COMMUN ET DES MODULES D'APPROFONDISSEMENTS. 2018

D/ RÉNOVER LA GOUVERNANCE

24. TRANSFORMER LE CSTS EN CONSEIL INTERMINISTÉRIEL DU TRAVAIL SOCIAL PRÉSIDIÉ PAR UNE PERSONNALITÉ QUALIFIÉE OU UN ÉLU.
25. CRÉER DES COMITÉS D'ÉTHIQUE LOCAUX.
26. METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF D'ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION